



AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE POSTE PRIORITAIRE

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par les administrations gestionnaires*, au plus tard le
19/11/2021, au SGAE à

Dominique CHARNASSE, adjoint au bureau

dominique.charnasse@sgae.gouv.fr

Simon LOREAL, adjoint au bureau

simon.loreal@sgae.gouv.fr

Copie à **Clara AUGEREAU, chef du bureau « Coordination, communication, relations publiques, influence »**

clara.augereau@sgae.gouv.fr

** Tout dossier de candidature adressé directement au SGAE par le candidat ne pourra être recevable.*

Intitulé du poste: (DG-DIR-UNITE)	RTD-B-4
Chef d'unité : Adresse e-mail : Téléphone : Poste Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée : Lieu d'affectation :	Elisabetta BALZI Elisabetta.balzi@ec.europa.eu +32 229-50453 Santé des océans et des mers 1 1 ^{er} trimestre 2022 ¹ 1 an ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre:
	<input checked="" type="checkbox"/> Avec indemnités <input type="checkbox"/> Sans frais
Cet avis est également ouvert	
<input type="checkbox"/> aux pays AELE suivants : <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
<input type="checkbox"/> aux pays tiers suivants:	
<input type="checkbox"/> aux organisations intergouvernementales suivantes:	

1. Nature des fonctions

L'unité «Healthy Ocean and Seas» fait partie de la direction «Planète saine» et soutient la transition vers une planète saine, neutre sur le plan climatique d'ici à 2050 et opérant dans des limites planétaires sûres.

L'unité établit des passerelles entre la DG Recherche et innovation et avec d'autres directions générales de la Commission; Elle assure un dialogue ouvert et continu avec les États membres, la communauté scientifique, les acteurs industriels et les partenaires internationaux concernés afin de maximiser les synergies et l'impact de la recherche et de l'innovation de l'UE. Nos activités visent à trouver et à déployer des solutions durables sur les plans social et économique, en maintenant le bien-être des citoyens sur le devant de la scène, afin de travailler pour un lieu de vie riche en biodiversité, à l'épreuve du climat et exempt de pollution. Ces activités de recherche et d'innovation seront réalisées dans le cadre d'une approche transdisciplinaire et multipartite. L'unité contribue également aux missions d'«Horizon Europe» et coordonne le futur partenariat bleu «Horizon Europe»; Elle coordonne également les travaux en cours visant à consolider et à approfondir

¹ Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

l'Alliance pour la recherche sur l'océan Atlantique, de Pole à Pole, ainsi que d'autres initiatives stratégiques de recherche et d'innovation marines/océaniques en Méditerranée, en mer Noire et dans l'Arctique. L'END contribuera à la mission globale de l'unité «Santé des océans et des mers», notamment en contribuant à l'élaboration des politiques maritimes dans les secteurs marin et maritime, de manière à contribuer à la politique maritime intégrée, au programme pour une croissance durable de l'économie bleue ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'action atlantique. Rédaction de notes d'orientation et de notes d'information. Les travaux comprendront également une coopération avec les acteurs publics et privés de la recherche et les acteurs marins et maritimes, ainsi que des activités de sensibilisation visant à promouvoir la valeur des océans et des bassins maritimes européens, en particulier en ce qui concerne les travaux en cours de l'Alliance pour la recherche sur l'océan Atlantique.

2. Qualifications requises

a) Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

- **Expérience professionnelle** : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
- **Ancienneté de service** : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
- **Compétences linguistiques** : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

b) Critères de sélection

Diplôme

- diplôme universitaire ou
- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : pêche et affaires maritimes.

Expérience professionnelle

Une expérience professionnelle approfondie en rapport avec les tâches à accomplir est requise. La capacité d'adaptation et la flexibilité pour faire face à la diversité des tâches de l'unité et l'expérience pratique acquise au niveau international et/ou au sein d'une administration publique seront essentielles.

Compréhension des questions relatives à la science, au développement et/ou à la coopération commerciale acquise grâce à une expérience pertinente dans le domaine de la recherche ou du travail dans le domaine des affaires maritimes et marines.

Les qualifications suivantes seront considérées comme un atout supplémentaire:

- très bonnes capacités d'analyse;
- capacité à travailler de manière autonome et sous pression, dans des délais serrés

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

L'END doit avoir une connaissance de deux langues communautaires. Pour l'exercice de ses fonctions, une connaissance approfondie de l'anglais (maîtrise à la fois écrite et orale) est essentielle. La connaissance de toute autre langue communautaire, en particulier du français, serait un atout.

3. Soumission des candidatures et procédure de sélection

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, ...). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

4. Conditions du détachement

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l'Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l'obligation de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

5. Traitement des données à caractère personnel

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

Informations de contact

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, HR-MAIL-B4@ec.europa.eu.

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

- **Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) (c'est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.